



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-84505>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **25-84505**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** EHPAD PAYS DE MORMAL

**Correspondant :** M. PETIT Fabien, Directeur

**Adresse :** 11 avenue Marechal FOCH, 59550 LANDRECIES

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0327847321

**Courriel :** direction@ehpad-landrecies.fr

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://www.klekoon.com>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Prestation d'assurances DOMMAGE OUVRAGE, TOUS RISQUES CHANTIER, RESPONSABILITE CIVILE MAITRE D'OUVRAGE pour la reconstruction de l'EHPAD de LANDRECIES

**Lieu d'exécution et de livraison :** Boulevard Bonnaire, 59550 LANDRECIES

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** La consultation est organisée sous forme d'une Procédure Adaptée en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24 du Code de la Commande Publique : A l'issue de la remise des offres, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de procéder à des négociations avec les 2 premières offres. Cette consultation s'adresse à tous les professionnels de l'assurance tels que les compagnies d'assurance en direct, les agents généraux, les courtiers....Le titulaire du marché sera l'organisme ou l'entreprise d'assurance qui porte et provisionne le risque technique. Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Conformément à l'article 45 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, les Entreprises sont autorisées à se porter candidates sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Aucune forme de groupement n'est imposée dans le cadre de cette consultation. Toutefois, le formulaire DC1 devra préciser si le Groupement est solidaire ou conjoint et être dûment complété. Les actes d'engagements et les annexes financières devront être soit co-signés par l'ensemble des membres du groupement, soit signés par le mandataire seul dès lors qu'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement. Si un Assureur étranger était retenu, il aurait pour sa part, l'obligation d'

avoir un bureau et un représentant sur le territoire Français pour la gestion des contrats et des sinistres. Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés. Les offres de prix sont exprimées en Euros

**Des variantes seront-elles prises en compte : Oui**

## **Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution**

## **Section 5 - Conditions relative au marché**

**Cautionnement et garanties exigés :** Voir documents de marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Voir documents de marché

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Voir documents de marché

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. ;5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)**

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

Type de procédure : procédure adaptée

## **Section 10 - Conditions de délai**

Date limite de réception des offres : 29/08/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section 11 - Autres renseignements**

**Renseignements complémentaires :** Visite obligatoire : NON INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.klekoon.com/> PROCÉDURES DE RECOURS Instance chargée des procédures de

recours : Tribunal administratif de Lille : 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 – 59 014 LILLE Cedex  
Tél : 03 59 54 23 42 Mail : greffe.ta-lille@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation :  
Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé  
précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (Cja) et pouvant  
être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23  
du Cja et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Cja. - Recours de pleine  
juridiction ouvert aux concurrents évincés e trouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à  
laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative  
prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Cja et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la  
notification ou publication de la décision de l'organisme.

## **Section 13 - Renseignements relatifs aux lots**

**Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots**

**Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots**

- **Lot(s) 1 - Assurances Dommage Ouvrage (CPV 66515000-0)** - Assurance dommage-ouvrage
- **Lot(s) 2 - Responsabilité Civile Maître d'Ouvrage (CPV 66516000-0) ; Assurances Tous Risques Chantier (CPV 66513200-1)** - Ce contrat aura comme objet de garantir : • Les biens Meubles ou Immeubles, y compris matériaux et éléments d'équipement dédiés au chantier, destinés à faire partie intégrante de l'opération ; • Les ouvrages provisoires faisant partie de l'opération ; • Toute autre fourniture, bien, prestation, travaux intégrés dans l'assiette de cotisation.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/07/2025**